

## INTERDISONS LES PULVÉRISATIONS SUR NOS FORÊTS

### Pétition pour interdire les pulvérisations d'herbicides sur les forêts publiques du Nouveau-Brunswick

À l'attention des membres de l'honorable Assemblée législative du Nouveau-Brunswick :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se prépare à étendre considérablement les pulvérisations d'herbicides sur nos forêts publiques et cela aux frais des contribuables. Cette extension résulte de la décision du gouvernement de permettre aux entreprises de tripler la surface des plantations de conifères dans les zones où pousse une forêt naturelle. On pulvérise des herbicides sur les jeunes plantations de conifères afin de contrôler les arbres et arbustes feuillus.

Les arbres et arbustes feuillus représentent une source importante de nourriture pour plusieurs espèces animales. Les pulvérisations d'herbicides visant à contrôler les arbres et arbustes feuillus détruisent les sources de nourriture et l'habitat de plusieurs espèces qui dépendent de la forêt.

Au Québec, où environ 90 pour cent des terres boisées appartiennent à la population, le gouvernement a écouté les inquiétudes du public et a interdit les pulvérisations d'herbicides sur les forêts publiques dès 2001. Nous demandons au gouvernement du Nouveau-Brunswick de faire de même et d'interdire les pulvérisations d'herbicides sur nos forêts.

	Nom (en lettres moulées)	Signature	Ville et province	Code postal
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

**Veillez expédier vos pétitions dûment complétées avant le 1er août au :**

**Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick 180 St. John St., Fredericton, N-B E3B 4A9**